



CONSEIL D'ADMINISTRATION
80^e assemblée
1^{er} décembre 2009

Procès-verbal de la quatre-vingtième assemblée du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan, séance tenue le 1^{er} décembre 2009 à 19 :00 heures au CLSC Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 90, chemin Rivière-à-Veillet à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Présences :

- Monsieur Aimé Bernier
- Monsieur Alain Corriveau
- Monsieur Jean-Marc Gagnon
- Madame Nancy Gauthier
- Madame Aline Grondin
- Monsieur Jean-Luc Henry
- Madame Josée Lebel
- Madame Lorraine Levasseur
- Monsieur Gilles Maurais
- Madame Hélène C. Pepin
- Madame Céline Roy
- Madame Alice Trottier

Absences :

- Madame Anne-Marie Gingras
- Madame Julie Goyette
- Madame Sylvie Tellier
- Monsieur Yvon Veillette

Monsieur Gilles Maurais préside l'assemblée et monsieur Alain Corriveau, agit à titre de secrétaire.

Assiste également à cette assemblée, mesdames Chantal Carignan et Manon Trudel.

CA-080-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement de régie interne et le quorum étant satisfait, monsieur Gilles Maurais, président, souhaite la bienvenue aux administrateurs et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 :00 heures.

Résolution : 1308-12-09
Relative à l'ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19 :00 heures.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-080-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : 1309-12-09
Relative à l'adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- CA-080-01 Ouverture de l'assemblée.
- CA-080-02 Adoption du projet d'ordre du jour.
- CA-080-03 Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2009
- CA-080-04 Suivi au procès-verbal du 20 octobre 2009
- CA-080-05 Parole à l'assemblée (selon l'article 42 du règlement de régie interne).
- CA-080-06 Sujets soumis pour décision :
 - 6.1 Nomination de madame Josée Lebel
 - 6.2 Gouvernance médicale A H1N1 (Triumvirat)
 - 6.3 Ententes clinico-administratives 2009-2010
 - 6.4 Opération Enfant Soleil
 - 6.5 Politique en matière de retrait du milieu familial et de placement des enfants et des jeunes
 - 6.6 Toponymie de l'établissement
 - 6.7 Élection des officiers du conseil d'administration
 - 6.8 Révision des membres des comités du conseil d'administration
 - 6.9 Estimation des coûts des agrandissements du C.M. St-Narcisse et du Foyer de la Pérade
 - 6.10 Centenaire de madame Jeanne Cloutier-Gagnon
- CA-080-07 Rapports statutaires soumis pour adoption :
 - 7.1 Rapports du comité de vigilance
 - a) Clientèle en hébergement
 - b) Examen des plaintes
 - c) Gestion des infections
 - 7.2 Rapport du comité de vérification
 - a) Suivi financier au 10 octobre 2009 – période 7
 - 7.3 Rapport du comité de suivi des ressources humaines
 - a) Suivi de l'évolution des griefs
 - b) Suivi de l'évolution de l'assurance-salaire – période 7
- CA-080-08 Sujets soumis pour information :
 - 8.1 Souper des Fêtes
 - 8.2 programme d'amélioration de l'alimentation en CHSLD
 - 8.3 Suivi des coûts reliés à l'utilisation des agences privées
 - 8.4 Suivi des rencontres syndicales
 - 8.5 Embauche de deux (2) ergothérapeutes

CA-080-09 Correspondance
CA-080-10 Autres sujets :
10.1 Représentation des Fondations sur le C.A.
CA-080-11 Levée de l'assemblée.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-080-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre du 20 octobre 2009 étant conforme, les membres en disposent.

Résolution : 1310-12-09
Relative à l'adoption du procès-verbal
de la soixante-dix-neuvième assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le procès-verbal de la soixante-dix-neuvième (79^e) assemblée du conseil d'administration, réunion tenue le 20 octobre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-080-04

SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration sur les suites qui ont été données au procès-verbal de la soixante-dix-neuvième assemblée du conseil d'administration tenue le 20 octobre 2009 et répond aux questions des administrateurs.

CA-079-06.2 Boni au rendement pour les cadres

Tous les cadres ont reçu leur montant de boni au rendement dans les jours suivant la réunion du conseil d'administration.

CA-079-06.7 Démarche d'agrément pour le conseil d'administration

14 outils et 12 questionnaires ont été complétés par les administrateurs.

L'établissement devrait recevoir sous peu un « feed-back » des résultats.

CA-080-05

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Deux (2) personnes assistent à la rencontre.

SUJETS SOUMIS POUR DÉCISIONS :**6.1 Nomination de madame Josée Lebel**

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs de l'intérêt de madame Josée Lebel à siéger au conseil d'administration du CSSS Vallée-de-la-Batiscan au siège du conseil multidisciplinaire.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1311-12-09

Relative à la nomination de madame Josée Lebel au collège électoral *conseil multidisciplinaire*

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit s'assurer que la représentativité soit conforme aux différents collèges électoraux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Josée Lebel à siéger au conseil d'administration au collège électoral conseil multidisciplinaire ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la candidature de madame Josée Lebel, à titre de représentant du collège électoral conseil multidisciplinaire, au sein du conseil d'administration du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

- Adoptée à l'unanimité –

6.2 Gouvernance médicale A H1N1 (Triumvirat)

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet que dans le contexte particulier de la pandémie de grippe A H1N1, l'organisation des services médicaux dans les territoires de CSSS comporte des enjeux auxquels les mécanismes actuels de coordination ne peuvent répondre, entre autres, à cause des délais.

Le Ministère de la Santé a donc décidé de créer dans chaque territoire de CSSS une « autorité médicale spéciale unifiée » de crise pandémie couvrant, les CH, les CLSC et la communauté (CABINETS / GMF / CLINIQUES PRIVÉES) afin de coordonner les services médicaux.

Pour le CSSS Vallée-de-la-Batiscan le Triumvirat est composé de :

- ♦ Dre Michèle Cloutier, DSP
- ♦ Dre Christine Jacques, DRMG
- ♦ Dr Rémi Grandisson, président du CMDP

Après échanges et discussion, la résolution suivante est adoptée :

Résolution : 1312-12-09
Relative à gouvernance médicale A (H1N1) (Triumvirat)

CONSIDÉRANT le mandat de l'établissement d'assurer une offre de services médicaux adéquate en situation de pandémie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une autorité médicale spéciale en situation de pandémie ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que le conseil d'administration entérine la création du Triumvirat médical composé de :

- ♦ Dre Michèle Cloutier, DSP
- ♦ Dre Christine Jacques, DRMG
- ♦ Dr Rémi Grandisson, président du CMDP

pour la période de pandémie A (H1N1), afin d'assurer la coordination des services médicaux sur le territoire desservi par le CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

- Adoptée à l'unanimité –

6.3 Ententes clinico-administratives 2009-2010

Madame Chantal Carignan, DSSOS-SI rappelle aux membres que l'agence transmet chaque année à l'établissement l'ensemble des engagements et indicateurs relatifs aux ententes de gestion.

Le conseil a déjà adopté les indicateurs de gestion et les cibles à atteindre pour l'année en cours. À ces engagements s'ajoutent certaines ententes clinico-administratives qui étaient en discussion avec l'agence et qui sont maintenant disponibles.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1313-12-09
Relative à l'adoption des ententes clinico-administratives 2009-2010

CONSIDÉRANT la nécessité de se conformer à la Loi sur les services de santé et les services sociaux en ce qui a trait aux ententes de gestion et à la reddition de comptes ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter les ententes clinico-administratives 2009-2010 du CSSS Vallée-de-la-Batiscan, tel que proposé.

- Adoptée à l'unanimité –

6.4 Opération Enfant Soleil

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, explique aux membres du conseil d'administration que l'enfant de l'une des employés de l'établissement dont la fille est suivie à l'Hôpital Ste-Justine s'implique activement dans la campagne de financement de la Fondation Enfant-Soleil qui est rattachée à cette institution.

De fait, bien que l'établissement ait plusieurs fondations pour ses installations, il n'en reste pas moins que pour des services spécialisés de deuxième et troisième ligne, l'Hôpital Ste-Justine intervient auprès d'un nombre significatif d'enfants de la Vallée de la Batiscan.

Dans ce contexte l'employé s'est adressé à l'établissement afin d'organiser une activité « tirage » de deux toiles qu'elle a peintes elle-même.

Un permis de la régie des alcools, des courses et des jeux est cependant requis et il ne peut être émis qu'au nom d'un organisme.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1314-12-09
Relative à la demande de permis pour une activité
Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT l'apport de l'hôpital Ste-Justine aux femmes enceintes et aux jeunes enfants malades de la Vallée de la Batiscan ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une activité purement caritative puisque toutes les recettes de l'activité iront à Opération Enfant Soleil ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'autoriser le directeur général, monsieur Alain Corriveau, à faire une demande de permis au nom de madame Manon Fugère pour la réalisation d'un tirage pour la Fondation Enfant-Soleil.

- Adopté à l'unanimité -

6.5 Politique en matière de retrait du milieu familial et de placement des enfants et des jeunes

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, explique que dans l'esprit de la politique du ministère, le CSSS Vallée-de-la-Batiscan doit identifier les balises qui encadrent le retrait du milieu familial et le placement des enfants et des jeunes dans son territoire.

Le CSSS Vallée-de-la-Batiscan est conscient que le retrait ou le placement d'un enfant ou d'un jeune n'est pas sans impacts sur son développement, il est donc essentiel d'encadrer les pratiques professionnelles liées à ce contexte d'intervention.

L'objectif étant d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant tout en cherchant à préserver l'intégrité de la famille lorsque cela est possible par des mesures de soutien adéquates.

La présente politique précise donc les valeurs et les principes qui prévaudront à l'utilisation de ces mesures qui se veulent exceptionnelles.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1315-12-09

Relative à la politique en matière de retrait du milieu familial et de placement des enfants et des jeunes

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est doté d'un programme-cadre et d'une politique en regard du retrait du milieu familial et du placement ;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Vallée-de-la-Batiscan souhaite encadrer la pratique en ce qui a trait à ce domaine d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Vallée-de-la-Batiscan adhère aux valeurs et principes entourant la protection de la jeunesse ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter la politique en matière de retrait du milieu familial et de placement des enfants et des jeunes, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

6.6 Toponymie de l'établissement

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres qu'en avril dernier l'établissement a reçu une correspondance du ministère de la Santé et des Services sociaux nous indiquant que la toponymie de l'établissement ne correspondait pas aux critères admissibles. Malgré un contact auprès des autorités concernées, le ministère persiste à demander que l'établissement procède à une révision de l'identification de ses installations afin que la toponymie sur le territoire de la Vallée de la Batiscan corresponde aux normes nationales.

L'objectif d'harmonisation n'est pas en soi un problème, mais le caractère particulier des services offerts dans ou à partir de nos centres d'hébergement présente un défi important. Ainsi, le ministère nous propose d'identifier nos CHSLD comme CLSC et CHSLD. Cette nomenclature manque cependant de précision et pourrait induire la clientèle en erreur en lui faisant croire que tous les services y sont présents.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1316-12-09
Relative à la toponymie de l'établissement

CONSIDÉRANT la volonté du ministère d'uniformiser sur l'ensemble du territoire québécois la toponymie des installations du réseau de la santé ;

CONSIDÉRANT le caractère particulier du CSSS Vallée-de-la-Batiscan et de la volonté de l'établissement d'offrir des services de première ligne dans toutes les installations CHSLD ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le caractère distinctif du CSSS Vallée-de-la-Batiscan ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter la toponymie suivante :

- ♦ CLSC de Saint-Tite
- ♦ CLSC de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
- ♦ CHSLD de Sainte-Anne-de-la-Pérade (centre multiservice)
- ♦ CHSLD Mgr Paquin (centre multiservice)
- ♦ CHSLD de Sainte-Thècle (centre multiservice)
- ♦ CHSLD de Saint-Narcisse (centre multiservice)

- Adoptée à l'unanimité –

6.7 Élection des officiers du conseil d'administration

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres à l'effet que les règlements de régie interne du CSSS Vallée-de-la-Batiscan prévoient que le mandat des officiers du conseil d'administration est d'une année.

Il convient donc de procéder à l'élection des officiers du conseil en rappelant que les postes de président et de vice-président ne peuvent être occupés par des personnes qui travaillent pour l'établissement ou encore un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme qui exerce sa profession dans une installation exploitée par l'établissement.

Le règlement prévoit que le directeur général agit à titre de président d'élection et qu'il désigne une secrétaire, qui ne soit pas membre du conseil. Monsieur Alain Corriveau est donc nommé président et nomme madame Manon Trudel pour agir à titre de secrétaire d'élection.

Les membres du conseil d'administration procèdent à un scrutin distinct pour chacun des postes à combler selon l'ordre suivant :

1. Élection d'un secrétaire
2. Élection à la vice-présidence
3. Élection à la présidence

Mise en candidature au poste de président:

Sont mis en nomination :

- ♦ Monsieur Gilles Maurais proposé par monsieur Aimé Bernier

La fermeture des candidatures est proposée par madame Nancy Gauthier, appuyée par madame Aline Grondin.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Gilles Maurais est le seul mis en candidature.

Monsieur Gilles Maurais est donc élu par acclamation au poste de président.

Mise en candidature au poste de vice-président :

Sont mis en nomination :

- ♦ Monsieur Aimé Bernier proposé monsieur Jean-Luc Henry
- ♦ Monsieur Yvon Veillette proposé par monsieur Aimé Bernier

La fermeture des candidatures est proposée par madame Nancy Gauthier, appuyée par monsieur Jean-Luc Henry.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Aimé Bernier refuse d'être mis en candidature.

Monsieur Yvon Veillette est donc élu par acclamation au poste de vice-président.

Mise en candidature au poste de secrétaire :

Sont mis en nomination :

- ♦ Monsieur Alain Corriveau proposé par madame Alice Trottier

La fermeture des candidatures est proposée par madame Nancy Gauthier, appuyée par madame Hélène C. Pepin.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Alain Corriveau est le seul mis en candidature.

Monsieur Alain Corriveau est donc élu par acclamation au poste de secrétaire.

Résolution : 1317-12-09
Relative à l'élection des officiers

CONSIDÉRANT la nécessité de se conformer à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de régie interne prévoit procéder annuellement à l'élection des officiers du conseil d'administration ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que le conseil d'administration adopte la nouvelle composition des officiers suivante :

- ♦ Monsieur Gilles Maurais, président
- ♦ Monsieur Yvon Veillette, vice-président
- ♦ Monsieur Alain Corriveau, secrétaire

- Adoptée à l'unanimité –

6.8 Révision des membres des différents comités du conseil d'administration

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, rappelle aux membres du conseil d'administration que plusieurs changements ont eu lieu au cours des derniers mois au sein du conseil d'administration et par conséquent au niveau des comités du conseil d'administration.

L'élection des officiers du conseil est un moment propice pour valider la composition des différents comités et combler au besoin les vacances au sein des comités du conseil d'administration. Les comités sont donc formés.

Résolution : 1318-12-09

Relative à la révision des membres des différents comités du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter la liste des membres des comités, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité -

6.9 Estimation des coûts des agrandissements du C.M. St-Narcisse et du Foyer de la Pérade

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration sur l'état d'avancement du dossier.

Il souligne que pour chacun des projets, l'établissement doit injecter une mise de fonds de plus de 300 000,00 \$.

La capacité financière de l'établissement ne permet pas d'entreprendre simultanément les deux projets, une rencontre à cet effet a eu lieu avec les responsables financiers de l'Agence.

L'estimé préliminaire des coûts est de 1 857 146,00 \$ pour le C.M. de St-Narcisse et de 1 892 000,00 \$ pour le C.M. de Ste-Anne-de-la-Pérade.

En collaboration avec les professionnels et les coordonnatrices de chacun des 2 Centres Multiservice, nous avons travaillé à ramener les coûts de construction et de rénovation le plus près possible des contributions financières autorisées par l'Agence et le Ministère.

Pour le Centre multiservice de St-Narcisse, la disponibilité des professionnels a été plus grande. Nous avons tenu 3 rencontres de travail. Ont été soustraits du projet la construction du sous-sol, le déplacement de l'entrée principale ainsi que l'agrandissement de la cuisine afin de ramener l'estimé des coûts à près de 1 573 000,00 \$.

Pour le Centre multiservice de Ste-Anne-de-la-Pérade, les professionnels n'ont été disponibles que pour 1 rencontre. Ont été soustraits du projet la construction de l'ascenseur et la modification du garage pour ne pas avoir à déplacer la génératrice. Suite à cet exercice, l'estimé des coûts est ramené à 1 518 532,00 \$.

Afin d'optimiser nos chances de respecter les coûts de construction, nous devrions lancer l'appel d'offre au plus tard au début de février 2010.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1319-12-09
Relative au choix du projet d'agrandissement du C.M. St-Narcisse ou du C.M. Foyer de la Pérade

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) projets ont une importance équivalente pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration des professionnels a été plus grande dans le dossier de St-Narcisse ;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de réduction des coûts du projet de St-Narcisse contient les estimés de coûts les plus fiables ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de procéder avec le projet d'agrandissement du Centre multiservice de St-Narcisse, de mandater les professionnels à confectionner les plans finaux et procéder à l'appel d'offre le plus tôt possible au début de l'année 2010, tel que recommandé par le comité de vérification.

- Adoptée à l'unanimité –

6.10 Centenaire de madame Jeanne Cloutier-Gagnon

Le mardi 15 décembre 2009, l'établissement soulignera le centième anniversaire de madame Jeanne Cloutier-Gagnon au centre multiservice Foyer de la Pérade. Monsieur Alain Corribeau, directeur général ainsi que monsieur Gilles Maurais, président, seront les représentants de l'établissement.

Résolution : 1320-12-09
Relative au centième anniversaire de naissance de Madame Jeanne Cloutier-Gagnon

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que des félicitations soient adressées à madame Jeanne Cloutier-Gagnon pour sa longévité et son apport dans la collectivité.

- Adoptée à l'unanimité –

RAPPORTS STATUTAIRES SOUMIS POUR ADOPTION :**7.1 Rapport du comité de vigilance et de la qualité****A) Rapport sur la clientèle en hébergement du 9 octobre au 20 novembre 2009**

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration sur les taux d'occupation et le mouvement de la clientèle pour l'ensemble de nos ressources d'hébergement (CHSLD et RNI).

Le rapport qui a fait l'objet d'une étude détaillée démontre que pour la période du 9 octobre au 20 novembre 2009 :

CHSLD :

- ♦ 150 lits dressés
- ♦ 5 places libres
- ♦ 5 clients en attente (à domicile)
- ♦ 3 clients en attente d'un transfert

RNI :

- ♦ 55 lits dressés
- ♦ 0 place libre
- ♦ 10 clients en attente d'une admission
- ♦ 3 clients en attente d'un transfert

Du mouvement de clientèle à l'intérieur de nos ressources d'hébergement.

Du 9 octobre au 20 novembre 2009 :

- ♦ 11 admissions
- ♦ 5 départs
- ♦ 9 décès

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1321-12-09

Relative au rapport sur la clientèle en hébergement du 9 octobre au 20 novembre 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le rapport sur la clientèle en hébergement du 9 octobre au 20 novembre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

B) Rapport sur l'examen des plaintes du 9 octobre au 19 novembre 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration à l'effet

que le comité a procédé à l'étude détaillée du rapport sur les plaintes pour la période 9 octobre au 19 novembre 2009.

Pour cette période, la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services et la commissaire locale adjointe ont traité :

- ♦ 13 plaintes (12 mission CLSC et 1 mission CHSLD)
- ♦ 4 interventions (4 mission CLSC)
- ♦ 2 demandes d'assistance

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1322-12-09

Relative au rapport sur l'examen des plaintes pour la période du 9 octobre au 19 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport sur l'examen des plaintes pour la période du 9 octobre au 20 novembre 2009, le comité de vigilance et de la qualité recommande au conseil d'administration son adoption ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le rapport sur l'examen des plaintes du 9 octobre au 19 novembre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité -

C) Rapport sur les infections du 17 octobre au 27 novembre 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration sur les infections survenues pour la période du 17 octobre au 27 novembre 2009 :

Entre le 15 octobre et le 27 novembre 2009 :

- Aucune éclosion n'est survenue dans les centres multiservices.
- À ce jour, un client est aux prises avec le *Clostridium difficile* dans l'établissement. Les mesures sont en place depuis le 26 novembre 2009.
- À ce jour, aucun client ne présente de symptômes d'allure grippale.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1323-12-09

Relative au rapport sur les infections du 17 octobre au 27 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport sur les infections pour la période du 17 octobre au 27 novembre 2009, le comité de vigilance et de la qualité recommande au conseil d'administration son adoption ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le rapport sur les infections pour la période du 17 octobre au 27 novembre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

7.2 Rapport du comité de vérification

A) Rapport financier de la période 7 au 10 octobre 2009

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration sur le rapport financier à la période 7.

Ce rapport démontre que l'établissement dégage, à la fin de la période 7, un surplus budgétaire de 100 887 \$.

Le rapport déposé a fait l'objet d'une analyse de la situation financière au 10 octobre 2009 (période 7) par le comité de vérification.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1324-12-09

Relative au rapport financier à la période 7 finissant le 10 octobre 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport financier de la période 7 finissant le 10 octobre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

7.3 Rapport du comité de suivi des ressources humaines

A) Rapport sur le suivi de l'évolution des griefs

Madame Céline Roy, membre du comité de suivi des ressources humaines, informe les administrateurs sur l'état du dossier au 1^{er} décembre 2009.

Griefs actifs catégorie 1 :

12 à incidence monétaire

5 à incidence non monétaire

Total : 17 griefs

Griefs actifs catégorie 2 :

1 à incidence monétaire
11 à incidence non monétaire
Total : 12 griefs

Griefs actifs catégorie 3 :

7 à incidence monétaire
12 à incidence non monétaire
Total : 19 griefs

Griefs actifs catégorie 4 :

0 à incidence monétaire,
0 à incidence non monétaire,
Total : 0 griefs

Griefs actifs toutes catégories :

1 à incidence monétaire,
1 à incidence non monétaire,
Total : 2 griefs

- ♦ 21 griefs à incidence monétaire
- ♦ 29 griefs à incidence non monétaire

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1325-12-09

Relative au suivi de l'évolution des griefs

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de suivi des ressources humaines, le rapport de suivi de l'évolution des griefs tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

B) Rapport sur le suivi de l'évolution de l'assurance-salaire (période 7)

Madame Céline Roy, présidente du comité de suivi des ressources humaines, informe les administrateurs sur le suivi des dossiers d'assurance-salaire à la période 7 finissant le 10 octobre 2009.

Pour la période 7, nous ne rencontrons pas la cible établie : avec un ratio de 5,02 %, nous sommes à - 0.87 % du ratio attendu de 5,89 %. Il est souligné que l'embauche de l'agente de gestion du personnel fait une différence positive dans les résultats obtenus.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution 1326-12-09
Relative au rapport sur le suivi de l'évolution
de l'assurance-salaire (période 7)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport sur le suivi de l'évolution de l'assurance à la période 7 finissant le 10 octobre 2009, le comité de suivi des ressources humaines recommande au conseil d'administration son adoption ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de suivi des ressources humaines, le rapport sur le suivi de l'évolution de l'assurance-salaire à la période 7 finissant le 10 octobre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

C) Rapport d'utilisation du Programme d'aide aux employés

Le comité de suivi des ressources humaines a fait l'étude du rapport d'utilisation du programme d'aide aux employés (PAE).

Le rapport sur l'utilisation pour la période du 1er avril au 30 septembre 2009 démontre :

♦ Total de clients :	34
♦ Nombre de nouvel accès :	16
♦ Nombre de ré-acès (nouveau problème)	18
♦ Nombre de ré-acès (même problème)	0
♦ Taux d'utilisation	7 %

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution 1327-12-09
Relative au rapport d'utilisation du
Programme d'aide aux employés au 30 septembre 2009

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport d'utilisation du programme d'aide aux employés (PAE) le comité de suivi des ressources humaines recommande au conseil d'administration son adoption ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport sur l'utilisation du programme d'aide aux employés (PAE) pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 septembre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

SUJETS SOUMIS POUR INFORMATIONS :**8.1 Souper des Fêtes**

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, rappelle aux membres l'activité des Fêtes.

L'activité se tiendra à compter du 18 :00 heures à l'EAUX-BERGES LA JARNIGOUENNE à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Le départ de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, madame Sylvie Moreau, sera souligné puisqu'elle a pris sa retraite au terme d'une belle carrière dans le réseau.

8.2 Programme d'amélioration de l'alimentation en CHSLD

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, indique que dans un CSSS de taille modeste, les services alimentaires ont peu de ressources professionnelles pour soutenir et développer l'offre de service en nutrition clinique.

Or, nous faisons face au même défi que l'ensemble des CHSLD du Québec, soit : prévenir et traiter les problèmes nutritionnels touchant les personnes âgées hébergées. Au quotidien, nous rencontrons différents problèmes dont :

- ♦ la dénutrition
- ♦ la perte pondérale
- ♦ la dysphagie
- ♦ la constipation
- ♦ les plaies de pression
- ♦ etc.

Dans ce contexte, chacune de nos interventions doit viser l'efficacité et nous devons profiter de toute opportunité nous permettant d'avancer dans cet objectif. Le CSSS Vallée-de-la-Batiscan par la direction matricielle de l'hébergement a donc présenté un projet à la direction des services sociaux dans le cadre d'un appel de projet visant l'amélioration de l'alimentation en CHSLD.

Le projet présenté a été retenu et nous avons obtenu un budget de 13 824,27 \$ pour réaliser le projet en 2009-2010.

Ce projet représente donc une opportunité majeure et unique pour nous permettre de rehausser la qualité nutritionnelle du menu et améliorer la qualité de l'alimentation offerte à nos résidents. Il devrait nous permettre de mettre à jour nos pratiques et nous permettre de continuer à faire évoluer le service alimentaire dans nos 4 installations d'hébergement.

8.3 Suivi des coûts reliés à l'utilisation des agences privées

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres sur l'évolution des dépenses reliées aux agences privées.

Il ajoute que la problématique est de niveau provincial. L'une des raisons de la popularité des agences est le salaire offert.

Un administrateur exprime son incompréhension face à l'utilisation aussi grande des agences privées. Celui-ci souhaiterait qu'elles soient totalement éliminées.

Il ajoute qu'il faut être inventif, faire les choses autrement afin de faire mieux que les agences privées.

L'établissement travaille avec les partenaires syndicaux afin de régler certaines difficultés. Des propositions seront faites dans les prochains mois pour réduire l'utilisation des agences.

Monsieur Corriveau souligne aussi que l'organisation du travail doit être revue afin d'offrir un travail plus stimulant, des mesures d'accompagnement des nouveaux employés et de rétention pour les anciens, puisqu'en ce moment nous sommes dans un marché d'employé et non d'employeur.

8.4 Suivi des rencontres syndicales

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres sur le suivi des rencontres syndicales et les enjeux qui s'y rattachent.

Monsieur Corriveau indique qu'au cours des dernières semaines, nous avons rencontré la partie syndicale afin de présenter et expliquer l'orientation de l'établissement concernant la création d'un service 0 – 100 ans pour le soutien à domicile.

La première étape consiste à la révision des tâches pour les infirmières, les infirmières auxiliaires et les auxiliaires familiales dans une perspective d'optimisation.

Dans un deuxième temps, nous procéderons à l'évaluation des fonctions pour les autres titres d'emplois. Le but visé consiste à optimiser l'utilisation des différentes disciplines, à offrir des postes intéressants (horaire) permettant ainsi d'améliorer l'effet de rétention du personnel et faciliter le travail du personnel de la liste de rappel pour les remplacements.

Un questionnement est fait par rapport aux *super infirmières*. Monsieur Corriveau précise que l'établissement est en réflexion puisque l'utilisation de celles-ci demande la collaboration médicale ce qui n'est pas envisageable pour le moment étant donné le niveau de ressources à notre disposition.

Nous avons également informé la partie syndicale de l'intention de l'employeur de fusionner les titres d'emplois de préposé à l'entretien ménager travaux lourds et préposé à l'entretien ménager travaux légers afin de se conformer aux exigences de l'hygiène et salubrité. Dans ce dossier, nous offrirons une formation de deux jours sur les méthodes de travail et deux jours sur les techniques de nettoyage. À moins d'un imprévu majeur, nous aurons complété cet exercice à la fin janvier 2010.

64 postes sont actuellement vacants. Lors d'une rencontre avec la partie syndicale, il a été convenu d'afficher une vingtaine de postes dès le 11 janvier 2010. Les autres postes devraient être affichés dès que la description des tâches aura été complétée.

8.5 Embauche de deux (2) ergothérapeutes

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs sur le suivi donné à la pénurie de main-d'œuvre au titre d'emploi d'ergothérapeute.

Notre structure de poste prévoit quatre (4) ergothérapeutes et depuis 2008, nous avons connu deux (2) départs à la retraite et un congé de maternité.

Nous avons tenté de négocier une entente de prêt de services avec InterVal, mais sans succès. Nous avons dû recourir aux services d'une agence privée, à raison de deux (2) jours / semaine.

L'absence d'ergothérapeute a eu comme conséquence de créer un retard important dans le traitement des dossiers de la clientèle entraînant ainsi des plaintes auprès de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.

Le 16 novembre dernier, une nouvelle personne a été embauchée à temps complet au titre d'emploi d'ergothérapeute. Elle a été suivie d'une autre ergothérapeute le 30 novembre.

Ces deux (2) personnes ont un poste « établissement » et couvrent les besoins 0 – 100 ans.

Avec l'ajout de ces deux (2) personnes, nous devrions être en mesure de rattraper les retards et ainsi offrir le service attendu par la clientèle du territoire.

CA-080-09

CORRESPONDANCE

Information sur des correspondances reçues par l'entremise du président ou du directeur général.

CA-080-10

AUTRES SUJETS

10.1 Représentation des Fondations sur le conseil d'administration

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs de l'intérêt de trois (3) personnes à siéger au conseil d'administration du CSSS Vallée-de-la-Batiscan au collège électoral Fondation.

Le vote secret est nécessaire pour identifier la personne qui siégera au collège électoral *Fondation*.

Suite au dépouillement, madame Marthe Rivard a obtenu la majorité des voix.

Résolution : 1328-12-09

Relative à la nomination de madame Marthe Rivard au collège électoral *Fondation*

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit s'assurer que la représentativité soit conforme aux différents collèges électoraux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Marthe Rivard à siéger au conseil d'administration au collège électoral *Fondation* ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la candidature de madame Marthe Rivard, à titre de représentante du collège électoral *fondation*, au sein du conseil d'administration du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-080-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition, l'assemblée est levée à 21 h 15.

Gilles Maurais
Président

Alain Corriveau
Secrétaire

Adopté le 19 janvier 2010